



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
COMMUNE DE GIVRY**

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° R 2017-154

**Déménagement 4, rue Georges Clémenceau
Du 20 au 22 octobre 2017**

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande M. DUBUIS Jérôme en date du 07 octobre 2017, devant déménager du n°4 rue Georges Clémenceau, pétitionnaire,

Considérant qu'il est nécessaire dans l'intérêt de la sécurité publique et pour éviter tout accident, de réglementer le stationnement.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GIVRY

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

Du vendredi 20 octobre au dimanche 22 octobre 2017, le stationnement sera interdit au droit des n° 1 et 3, Rue Georges Clémenceau sauf pour les véhicules de déménagement (2 places),

ARTICLE 2 :

La signalisation régulière sera mise en place 48H00 avant le déménagement et entretenue par le pétitionnaire (M. DUBUIS Jérôme).

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté devra être affiché sur le chantier pendant toute sa durée.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Givry, le 10 octobre 2017


 Laetitia Méténier-Dupont
Le Maire



DIFFUSION :

Centre d'Incendie et de Secours : elamy@SDIS71.fr

Gendarmerie : 03 85 94 91 46

Journal de S&L : Emmanuel.mere@orange.fr

MAIRIE :

Affichage panneau

DST : danielgauthey@mairiedegivry.fr

ST : ateliersmunicipaux@mairiedegivry71.fr

Police Municipale : pascaljanet@mairiedegivry.fr

Communication : communication@mairiedegivry.fr

PETITIONNAIRE : dubuis.laetitia@gmail.com